



**Définition des zones et des secteurs**

**LES ZONES URBAINES (U)**  
 Les zones urbaines sont des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. On distingue sur le territoire de Origny-sainte-Benoite :  
 • La zone UA : zone centrale-dense regroupant le centre ancien Origny-sainte-Benoite  
 • La zone UB : zone d'habitat périphérique ou tissu urbain discontinu.  
 • La zone UI : zone réservée aux activités économiques.

**LES ZONES A URBANISER (AU)**  
 Zone à caractère naturel de la commune destinée à être ouverte à l'urbanisation à vocation principale d'habitat.  
 • La zone 1AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat. Cette zone est scindée en deux secteurs : le secteur 1AUa et 1AUb soumis à orientation d'aménagement.  
 • La zone 1AUI : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

**LES ZONES AGRICOLES (A)**  
 La zone A comprend les secteurs des territoires communaux, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles  
 Ah : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : les constructions nouvelles liées au CAT et à la société TERNEVEO sont autorisées.

**LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)**  
 La zone N correspond en effet aux secteurs des territoires communaux, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.  
 Ni : secteur englobant les bassins de rétention de la sucrerie.

**Légende**

- Commune
- Limites des zones et secteurs
- Espaces boisés classés
- Bâtiments d'élevage
- Emplacements réservés
- Chemins inscrits au PDIPR
- Risques de ruissellement
- Eléments paysagers protégés
- Eléments du patrimoine protégés

Plan de Prévention des Risques

- bleu claire
- bleu foncée
- rouge

